

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 06 Février 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 02 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le six février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DAVIRON RADIX Jocelyne, RULLIAT Christian, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etaient absents : DEJOUR Valérie (pouvoir à DURAND Pierre), RECOLLON Chantal (pouvoir à CAFFIER Fabien), CHABRAN Fanny (pouvoir à BARNOUD Frédérique), GLEREAN Thibault, BLUM Virginie

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-024

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature de la convention avec la commune de MESSIMY, pour le stage de formation générale directeur BAFD, à suivre par Evelyne VERNANCHET

Madame la Maire expose que dans le cadre du fonctionnement de l'Espace jeunes, la demande a été faite par la commune de MESSIMY, que la commune d'YZERON puisse accueillir un agent pour la réalisation de son stage pratique BAFD. La prise en charge de sa rémunération sera assurée par la commune de MESSIMY.

Cette action s'inscrit dans le cadre du partenariat noué entre les communes du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

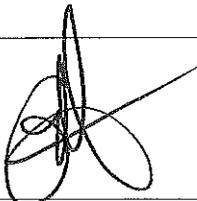
CONSIDERANT l'intérêt de permettre à Evelyne VERNANCHET de suivre une formation BAFD,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention afférente, avec la commune de MESSIMY.

DIT que le coût de mise à disposition de cet agent sera pris en charge par la commune de MESSIMY,

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision et de la signature de toutes pièces afférentes.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 24 FEV. 2023

Publication ou notification du : 24 FEV. 2023

Publication site internet le : 24 FEV. 2023

Affichage liste des délibérations le : 09/02/2023